



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2022 - 115		
Commission territoriale Est du 31/05/2022 Présidence : Michèle TREMOLIERES	Objet : avis sur le Plan de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale de l'Im Berg à Tagolsheim (2022-2031)	Vote en conseil plénier : Favorable

Contexte

La Réserve Naturelle Régionale « Im Berg » à Tagolsheim, d'une superficie de 1,7 ha, a été créée le 8 février 2013 et résulte de la transformation d'une ancienne Réserve Naturelle Volontaire Agréée de 1988. Les terrains qui composent cette réserve, propriétés de la Commune de Tagolsheim, ont été confiés en gestion au Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace (Conservatoire des Sites Alsaciens) par la Commune en 1985 via un bail civil de 9 ans renouvelé par tacite reconduction. La réserve est classée pour une durée illimitée. Il s'agit de la plus petite des 27 réserves que compte la Région Grand Est. Le massif du Buxberg auquel elle appartient constitue une jonction biologique importante entre le Jura et les collines sous-vosgiennes. Elle s'inscrit dans le massif calcaire du Horst mulhousien. Le sous-sol est principalement constitué de calcaire à Mélanies. Exposés au Sud-Ouest les habitats sont dominés par une chênaie-charmaie thermophile et calciphile (*Quercetum pubescenti-petraeae*) avec un sous-bois de Buis (*Buxus sempervirens*) sur environ 0,77 ha. La pelouse sèche calcicole (0,48 ha) sur forte pente est ponctuée d'affleurements rocheux et de fourrés arbustifs. A l'Est une zone a fait l'objet de travaux de restauration (coupe progressive d'une ancienne plantation de pins entre 1988 et 2000). L'état de conservation de la chênaie-charmaie à sous-bois de Buis est moyen du fait de la présence du robinier faux-acacia et du mauvais état de la population du Buis en sous-bois.

L'évaluation du plan de gestion précédent (2003-2009) a conclu au besoin de poursuivre le travail de restauration et d'entretien des milieux. Les orientations du nouveau plan de gestion prévoient de poursuivre l'entretien de la pelouse sèche ainsi que la restructuration et l'entretien des lisières et bosquets, la redéfinition des espèces cibles et la consolidation des connaissances, la poursuite du suivi du Buis et de la lutte contre les plantes exotiques envahissantes, la poursuite du travail d'animation et de coordination.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le plan de gestion 2022-2031 de la Réserve Naturelle Régionale de l'Im Berg à Tagolsheim et de vérifier en particulier s'il est en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la RNR.

Supports de réflexion

- Conservatoire des Sites Alsaciens, 2019. Plan de gestion 2022-2031 de la Réserve naturelle régionale de l'Im Berg à Tagolsheim (68). 120 p. + annexes.
- Présentation en séance du plan de gestion par Michaël MOOCK du Conservatoire d'espaces naturelles d'Alsace, gestionnaire de la RNR de l'Im Berg.
- Rapport de Sylvain Hugel et Bernard Stoehr, membres du CSRPN.

Analyse

La Réserve Naturelle Régionale « Im Berg » à Tagolsheim, présente un petit ensemble bien distinct de milieux d'intérêt particulier, notamment un milieu forestier composé de Chênaies-charmaies thermophiles à sous-bois de Buis (*Buxus sempervirens*) et un milieu ouvert composé essentiellement de pelouses calcicoles mésoxérophiles comprenant entre autres la Potentille à sept folioles (*Potentilla heptaphylla*) et *Thalictrum minus subsp. saxatile*.

Ces milieux requièrent chacun des actions de conservation bien distinctes qui sont bien prises en compte dans le plan de gestion proposé.

En milieu forestier, une libre évolution est proposée (Action N11) en association avec un retrait des espèces exotiques envahissantes, notamment des rejets de Robinier (Action TE5).

En milieu ouvert, il est proposé de poursuivre la gestion par fauche d'exportation en automne/hiver avec zones refuge tournantes (Action TE1), la coupe sélective des rejets de ligneux (Action TE3) et la coupe ou l'arrachage des espèces exotiques envahissantes (Action TE5). Il faut souligner que le milieu ouvert est isolé et de particulièrement petite surface, ce qui fait craindre que des espèces patrimoniales présentes soient en dette d'extinction. La pertinence de l'ouverture de corridors entre la parcelle ouverte et le talus routier est discutable, le talus représentant un puits. Une ouverture de corridor vers les prairies de fauche localisées au nord-est de la RNR pourrait au contraire présenter un intérêt, notamment pour le maintien d'espèces pour lesquelles la surface de la parcelle ouverte de la Réserve est inférieure au seuil de viabilité. Une gestion conservatoire de ces parcelles de prairies de fauche attenantes à la réserve améliorerait considérablement la viabilité des milieux ouverts de la Réserve Naturelle Régionale « Im Berg ». Il est probable qu'une partie des cortèges floristiques et entomologiques de la vaste zone de prairies de fauche soit commune avec ceux de la pelouse de la RNR. Aussi, il serait pertinent d'inclure un diagnostic faune et flore thermophile de la ZNIEFF de près-vergers de Luemswiller dans le cadre de la RNR.

Le plan de gestion laisse ouverte la possibilité d'entretien de l'ouverture du milieu ouvert de la Réserve par pâturage caprin, mais les éléments donnés dans le plan de gestion ne sont pas suffisants pour démontrer l'intérêt d'un tel changement de gestion, compte tenu de la surface très restreinte.

De manière générale, l'étendue très restreinte de la Réserve Naturelle Régionale « Im Berg » soulève la nécessité d'envisager de manière globale la gestion conservatoire et la protection de sites similaires de la zone. Ceci pourrait par exemple s'inscrire dans un objectif à long terme visant à élargir le périmètre de la réserve naturelle aux terrains mitoyens de l'APB, dans la mesure où cela s'avère possible réglementairement. A défaut, le plan de gestion de la RNR pourrait inclure cette surface de façon à permettre une gestion plus cohérente et plus efficace de l'ensemble. A plus long terme, cette démarche pourrait être étendue aux terrains de la CEA proches, dans le but de générer une unité de protection et de gestion à une échelle bien plus pertinente que les seuls 1,7 ha de la RNR actuelle.

Le CSRPN souligne les efforts d'inventaires réalisés sur ce site, et encourage à les compléter par l'étude des Bryophytes, particulièrement les bryophytes lignicoles de la partie boisée de la zone, ainsi que les coléoptères saproxyliques. Pour ces deux groupes, des espèces patrimoniales pourraient être attendues en milieu forestier.

Avis du CSRPN

Le CSRPN approuve le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale « Im Berg », avec les
--

Recommandations

- Compte-tenu des caractéristiques et des enjeux écologiques du site, le maintien des zones ouvertes ne doit pas faire intervenir de pâturage.
- Les corridors vers le talus routier ne semblent pas présenter d'intérêt tandis qu'un maintien/élargissement des passages entre la zone ouverte et les prairies de fauche attenantes pourrait contribuer à la conservation du site.
- Les liens entre les enjeux flore et faune thermophiles de la RNR et la ZNIEFF du Luemswiller sont à étudier par des inventaires menés conjointement sur ces 2 entités.
- Un objectif à long terme est d'assurer une cohérence de gestion sur l'ensemble des terrains de la RNR, de l'APB et de la CEA, en étendant à plus ou moins court terme le périmètre de la RNR à cette surface globale si cela s'avère possible, sans oublier une démarche de maîtrise foncière sur les parcelles ouvertes attenantes au site. À défaut d'accord entre les acteurs sur l'extension du périmètre de la RNR, la rédaction d'un plan de gestion global et coordonné à l'échelle du site serait à privilégier.

Fait le 8 juillet 2022

**La présidente de la Commission Territoriale Est
Michèle TREMOLIERES**



**Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN**

